

Comme vous le faites observer, le coût estimatif des travaux faisant l'objet de la recommandation, qui est de deux millions de dollars, doit, aux termes du paragraphe 2 de l'Article III de la Convention, être partagé également entre les deux Gouvernements.

Le Gouvernement des Etats-Unis a donné son approbation à la recommandation formulée par la Commission internationale de la Pêche de Saumon dans le Pacifique Nord-Ouest dans son rapport du 11 janvier 1944 et dans la documentation y jointe y compris le "Rapport général du Comité de la Pêche de Saumon dans le Pacifique Nord-Ouest" et le projet de loi visant les projets de travaux de pêche du fleuve Fraser, et le premier "Deficiency Appropriation Act, 1944" approuvé le 1er avril 1944 (Loi publique 279, 78e Congrès), prévoit le crédit suivant:

UN CHECK EXCHANGE OF NOTES
SALMON IN THE PACIFIC
(August 29 and September 8, 1944)

Restauration des montons du saumon dans le fleuve Fraser et tribulaires: Pour la part impôt des Etats-Unis des dépenses affectées aux travaux entrepris par la Commission internationale de la Pêche de Saumon dans le Pacifique Nord-Ouest, Convention conclue entre les Etats-Unis et le Canada le 20 mai 1924 pour faciliter la migration du saumon dans le fleuve Fraser.

SUMMARY

PAGE

- I. Note, dated August 29, 1944, from the United States Ambassador to Canada, to the Secretary of State for External Affairs. 3
- II. Note, dated September 8, 1944, from the Secretary of State for External Affairs, to the United States Ambassador to Canada. 4

Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a communiqué à la Commission pour le Saumon dans le Pacifique Nord-Ouest, le 29 août 1944, une note dans laquelle il se félicite de la coopération des deux Gouvernements et de l'entente conclue entre les Etats-Unis et le Canada le 20 mai 1924 pour faciliter la migration du saumon dans le fleuve Fraser. Le Gouvernement des Etats-Unis a approuvé les travaux de pêche du fleuve Fraser et le premier "Deficiency Appropriation Act, 1944" approuvé le 1er avril 1944 (Loi publique 279, 78e Congrès) prévoit le crédit suivant:



For the Secretary of State
G. HOWLAND SHAW

1944
SEP 15 1944
PITTSBURGH